



**REPUBLIQUE DU SENEGAL**  
**REGION DE LOUGA**  
**DEPARTEMENT DE LOUGA**  
**COMMUNE DE LOUGA**

**PROCES VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 27 DECEMBRE 2025.**

L'an deux mille vingt-cinq, le samedi 27 décembre à 11 heures 50 minutes, le conseil municipal de la commune de Louga, légalement convoqué par lettre n°0288/CL/SM du 11 décembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des délibérations de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ismaila Mbengue FALL, 6<sup>e</sup> Adjoint au Maire.

**Sont présents :** 57 conseillers sur les 76 conseillers municipaux en exercice, formant ainsi la majorité des membres.

**Ont assisté à la séance :**

- Monsieur Ousmane THIOUB, Adjoint au Préfet du Département de Louga ;
- Monsieur Coutaye DIOUSS, Adjoint au Receveur Payeur Municipal ;
- Madame Ndèye Fatou DIAGNE, représentant le Directeur de l'ARD.

**Le conseiller Marcel Konaté est désigné comme secrétaire de séance.**

À la suite de la vérification du quorum par le secrétaire de séance, **Monsieur le 6<sup>e</sup> Adjoint au Maire** déclare la séance ouverte et fait formuler des prières pour son bon déroulement ainsi que pour la libération du Maire Moustapha Diop. Puis, il remercie Monsieur l'Adjoint au Préfet, Monsieur l'Adjoint du RPM, ainsi que la représentante du Directeur de l'ARD pour leur présence ; pour finir, il félicite les Conseillers Municipaux pour leur mobilisation.

**Monsieur le 6<sup>e</sup> Adjoint au Maire** indique que l'ordre du jour qui est proposé a été arrêté par le Bureau municipal en sa réunion du 9 décembre 2025 et il comporte 8 points :

- 1) Informations ;
- 2) Adoption du procès-verbal de la séance du 22 novembre 2025 ;
- 3) Examen et adoption du projet de Budget Primitif pour la gestion 2025 ;
- 4) Examen et adoption d'une délibération portant attribution de subventions aux tiers pour la gestion 2026 ;
- 5) Adoption d'une délibération portant élaboration d'un Plan Climat Territorial ;
- 6) Audition et examen du rapport de la Commission ad hoc portant sur les propositions de nouvelles dénominations de voies et édifices publics de la commune ;
- 7) Audition et examen du rapport de la commission ad hoc portant sur le projet de convention de partenariat entre la commune de Louga et la société MB Concept, relatif à la gestion et l'exploitation du Complexe Omar Bongo.

8) Questions diverses.

**Monsieur le 6<sup>e</sup> Adjoint au Maire** demande aux conseillers qui ont des amendements à l'ordre du jour de les formuler. Des conseillers proposent d'intervertir les points 7 et 5 et insistent sur le fait que les rapports des commissions ad hoc n'ayant pas été mis à la disposition des conseillers, ne pouvaient pas faire l'objet de délibérations.

**Monsieur le 6<sup>e</sup> Adjoint au Maire**, conforté en cela par Monsieur l'Adjoint au Préfet, souligne que l'intitulé de ces points, à savoir « Audition et Examen », montrent qu'il s'agit seulement d'une restitution suivi d'un débat sans vote. Puis il soumet l'ordre du jour amendé au vote.

### **L'ORDRE DU JOUR AMENDÉ EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

#### **I. INFORMATIONS**

**Monsieur le 6<sup>e</sup> Adjoint au Maire** partage avec l'assemblée les informations suivantes relatives à la vie de la commune :

- Le service de l'état civil vient d'être équipé en matériel et mobilier afin de mettre les agents dans de meilleures conditions de travail.
- Les travaux de rénovation du rond-point situé à côté de la gare routière de Dakar ont repris depuis plusieurs mois et sont en phase de finalisation. Une fois ces travaux terminés, ce sera au tour du rond-point du passage à niveau.
- Les travaux de construction d'un radier sur la zone inondable située en face de la salle de sports Kona ont démarré.

#### **II. ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2025**

**Monsieur le 6<sup>e</sup> Adjoint au Maire** propose de dispenser l'assemblée de la lecture intégrale du procès-verbal. Il invite les conseillers qui ont des amendements ou des corrections à les transmettre directement au Secrétaire municipal pour intégration.

**Monsieur le 6<sup>e</sup> Adjoint au Maire** soumet le procès-verbal de la séance du 22 novembre 2025 au vote :

### **LE PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 23 AOUT 2025 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **III. EXAMEN ET ADOPTION DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2026**

**Monsieur le 6<sup>e</sup> Adjoint au Maire** a introduit ce point en donnant la parole au Secrétaire municipal pour la lecture du rapport de présentation.

Ensuite, le Président de la Commission des Finances a présenté le rapport de sa commission.

À la suite de ces lectures, le débat est ouvert aux conseillers.

**Monsieur le 6<sup>e</sup> Adjoint au Maire**, après les réponses apportées par l'exécutif, soumet le projet de Budget Primitif 2026 au vote :

### **LE PROJET DE BUDGET PRIMITIF POUR LA GESTION 2026 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **IV. EXAMEN ET ADOPTION D'UNE DÉLIBÉRATION PORTANT ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX TIERS POUR LA GESTION 2026**

**Monsieur le 6<sup>e</sup> Adjoint au Maire** demande au Président de la Commission des Finances de procéder au rappel de la proposition faite par sa commission.

**Monsieur le 6<sup>e</sup> Adjoint au Maire** ouvre le débat. En l'absence d'interventions, il soumet le tableau détaillé des bénéficiaires au vote :

**LA DÉLIBÉRATION PORTANT ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**V. AUDITION ET EXAMEN DU RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC PORTANT SUR LE PROJET DE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC MB CONCEPT**

**Monsieur le 6<sup>e</sup> Adjoint au Maire**, en conclusion, retient la convocation d'une réunion de la Commission ad hoc pour élaborer les deux projets de convention, ainsi que la tenue d'une séance extraordinaire du Conseil Municipal pour leur adoption.

**VI. AUDITION ET EXAMEN DU RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC PORTANT SUR LES PROPOSITIONS DE DÉNOMINATIONS DES VOIES ET EDIFICES PUBLICS**

**Monsieur le 6<sup>e</sup> Adjoint au Maire** demande à Monsieur Mor Syll, président de la commission ad hoc de procéder à la lecture du rapport de ladite commission.

**Monsieur Mor SYLL** expose :

« La commission ad hoc chargée des dénominations des voies et édifices publics s'est réunie à deux reprises, les **mardi 23 et jeudi 25 décembre 2025** à 10 heures dans les locaux de la mairie en vue d'étudier les propositions à faire au Maire et au Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Mor Syll, 4<sup>e</sup> Adjoint au Maire.

Etaient présents :

- Les Adjoints au Maire Ismaila Mbengue Fall, Marième Yazback et Madjiguène Gueye,
- Les Présidents des Commissions Santé, Education, Environnement et cadre de vie, Halles et marchés,
- Les délégués des 11 quartiers de la commune,
- Le Président de la Coordination des Directeurs d'écoles,
- Le Représentant du District sanitaire,
- Les Présidents des Comités de Développement Sanitaire,
- Le Président du Conseil de Notables de la Commune,
- Le Représentant de la Société Civile,
- Les Chefs des garages de Dakar et de Touba,
- Les Délégués des marchés.

**CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA MISSION**

Par arrêté n°0024 en date du 10 décembre 2025, Monsieur le Maire a mis en place une Commission ad hoc chargée de réfléchir à la dénomination des rues, places et édifices publics de la commune.

Les objectifs fixés par la municipalité sont les suivants :

- ❖ Faciliter l'orientation des secours, des services postaux et des citoyens.
- ❖ Honorer la mémoire des illustres fils et filles de la commune et de la nation.
- ❖ Promouvoir le patrimoine culturel, historique et géographique local.

## CRITÈRES DE SÉLECTION RETENUS

La Commission a travaillé sur la base des principes suivants :

- ❖ L'Ancre local : Priorité aux personnalités ayant marqué l'histoire de la commune.
- ❖ La Neutralité : Eviter les dénominations susceptibles de créer des polémiques politiques ou sociales.

PROPOSITIONS DE DÉNOMINATIONS : voir la liste en annexe.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- La signalétique : Des plaques lisibles et uniformes seront posées sur l'ensemble de propositions retenues.
- La sensibilisation : Des cérémonies de baptême seront organisées pour expliquer l'histoire des noms choisis.
- La mise à jour : Ces nouvelles dénominations seront transmises aux services de l'urbanisme, des impôts, des statistiques et de la poste ».

À la suite de cet exposé, **Monsieur le 6<sup>e</sup> Adjoint au Maire** demande au Président de la Commission chargée des dénominations de traduire ces propositions qui reflètent l'unité et la fierté de la Commune de Louga, dans un document qui sera envoyé aux Conseillers et présenté pour adoption lors de la prochaine séance extraordinaire.

## VII. **ADOPTION D'UNE DÉLIBÉRATION PORTANT ÉLABORATION D'UN PLAN CLIMAT TERRITORIAL**

Ce projet stratégique a été présenté aux conseillers par le Secrétaire Municipal. Après délibération sur l'importance d'engager la commune dans la transition écologique, le point a été mis aux voix :

### **LA DÉLIBÉRATION PORTANT ÉLABORATION D'UN PLAN CLIMAT TERRITORIAL EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ SANS DÉBAT.**

**Monsieur le 6<sup>e</sup> Adjoint au Maire**, clôturant la séance, rappelle les décisions suivantes :

- Réunion des deux commissions ad hoc pour finaliser les propositions ;
- Convocation d'une séance extraordinaire du Conseil Municipal au mois de janvier pour l'adoption des deux conventions et des propositions de dénominations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 37 minutes.

**Le Président de séance**

**Le secrétaire de séance**

**ISMAILA MBENGUE FALL**

**MARCEL KONATÉ**

